

Si SNE nous parlions ?

Bulletin édité par l'équipe angevine du SNE-FSU/ADEME

Octobre 2008

N° 7



**Penser
globalement**

**Agir
localement**



Le 21 octobre

VOTEZ



En phase avec notre agence

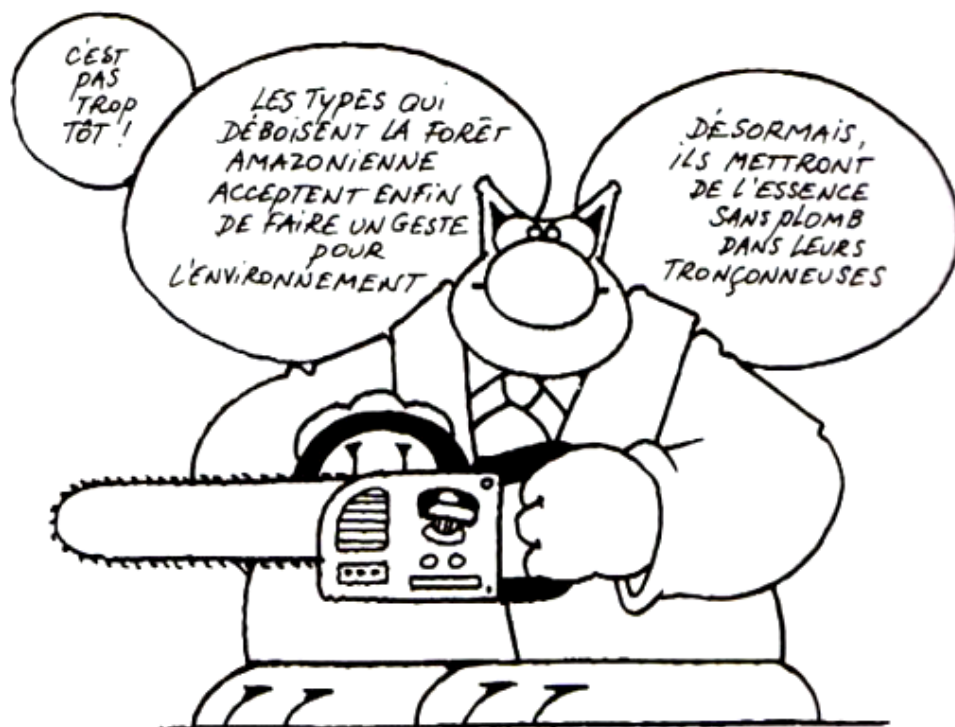
Que fait l'ADEME ? Comment ? Quels sont les résultats de ses actions ? Comment cela prend-il sa place dans la réalité de notre société, du monde ? Il nous semble primordial que chaque agent de l'ADEME s'y intéresse.

Dans le dernier SiNousEn (n°6) nous mettions sur la table le dossier des biocarburants / agrocaburants (il paraît que ce dernier terme trahit le camp des opposants). Nul ne peut contester que leur production fasse actuellement débat et que leur développement pose de nombreuses questions. Nous avons jugé, sur la base d'éléments divers exposés, que le soutien français et européen aux agrocaburants était pour le moment une politique discutable.

Savez-vous comment l'ADEME se positionne et quelles réponses elle apporte aux questions posées ? Oui, certainement, si vous avez suivi la formation « biocarburants » où la discussion a été très ouverte. Oui, en partie, si vous avez lu « Regard sur le Grenelle » diffusé par la présidente le 19 septembre. Sinon, on peut en douter. C'est dommage. On aimerait que chaque adémien puisse disposer des arguments permettant de justifier un positionnement de l'agence, au moins sur les domaines qui font débat. Il ne s'agit pas pour la direction de diffuser une note indiquant ce qu'il faut penser sur le sujet, mais bien d'un document reprenant certes les principaux arguments en faveur mais aussi les objections des opposants pour les démontrer, les relativiser ou encore les intégrer.

L'enjeu est que les
« collaborateurs » soient
en phase avec leur
agence.

Car, soit les éléments construisant cette opposition sont mauvais, insuffisants ou non fondés et alors, il doit être possible de les démontrer, soit ils ne le sont pas et alors il faut expliquer comment notre agence les prend en compte et comment elle compte faire progresser la connaissance sur les points litigieux. Dans les deux cas, l'enjeu est que les « collaborateurs » soient en phase avec leur agence. Cela vaut bien une interpellation interne acceptée et même, pourquoi pas, organisée.



Le SNE à l'ADEME

Le SNE fonde son action sur trois grands axes :

- L'ADEME au quotidien,
- Une ouverture sur le monde
- L'exercice de la démocratie

La mission de base du syndicat c'est la défense des salariés au travail, à titre individuel (salaires, conditions de travail, égalité femme/homme, etc.) et collectif (organisation, contenu et contrôle du travail, etc.), à quoi s'ajoute plus généralement l'amélioration des conditions d'hygiène sécurité et des conditions de travail. C'est l'essentiel du travail de nos délégués du personnel, une bonne partie de celle de nos délégués syndicaux, du CHSCT et de nos Commissions, dont la Commission de Conciliation.

Enquête sur les métiers de l'assistance.

Cette initiative du SNE, partie fin 2005, et à laquelle la CGT et FO se sont associés a fait l'objet d'une [synthèse](#) et conduit à une [liste de revendications](#). Ces revendications ont trait globalement aux thèmes « surcharge de travail / stress », « rattrapage salarial » et « évolution des postes ». Conformément aux objectifs initiaux, le SNE portera ces revendications dans les cadres appropriés (CE, négociations syndicats/direction, DP).

La prise en compte de nos revendications concernant cette catégorie professionnelle demeurera un objectif majeur de notre prochain mandat.

Travaux du Grésillé (y compris l'extension).

Ce dossier a été entièrement sorti du giron du CE pour être traité uniquement au CHSCT. Depuis, le CE a reçu très peu d'informations. Certes, un certain nombre de questions concernant le site relevaient du CHSCT, mais l'aménagement ou la construction d'un bâtiment ne se réduit pas à des questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Un certain nombre de choix « politiques » ont été faits qui justifiaient amplement la consultation du CE. Ainsi, jamais le CE n'a été consulté sur les choix énergétiques pour le bâtiment de l'établissement public de la maîtrise de l'énergie qu'est notre agence et aucune étude sérieuse comparant l'option « énergie fossile » finalement imposée et le bois énergie n'a été

communiquée ! Où est l'exemplarité en matière de développement durable dans le choix technique et la procédure de décision ?

Peut-on dire aujourd'hui
que le slogan de l'ADEME
est « faites ce que je dis
et pas ce que je fais » ?

Dégradation des conditions de travail

Les surcharges de travail, les problèmes de gestion du partage du travail, la gestion (ou la non gestion) des absences entraînent une augmentation très sensible du stress et de la souffrance au travail. Cela se traduit en particulier par des tensions entre les salariés et la hiérarchie mais aussi entre les salariés eux-mêmes avec, au final, des situations difficilement gérables.

Nous avons rappelé à la Présidente, lors de notre entrevue avec elle début 2008, les inquiétudes soulevées tant par les médecins du travail que par l'assistante sociale et les élus et nous avons demandé :

- Que soit diligentée une enquête sur le stress à l'ADEME,
- Que ce thème soit introduit dans l'entretien annuel,
- Que soit mis en place un forum où le personnel puisse exprimer ses inquiétudes,
- Que la lutte contre le stress soit intégrée dans le plan de prévention des risques professionnels,
- Un plan d'action dans le cadre du plan de management,
- Une instance de médiation.

Nous avons aussi fait part à la Présidente de nos inquiétudes sur le fonctionnement du CHSCT. Nous souhaiterions qu'il soit placé sous l'autorité directe du secrétaire général ou du DRH (comme ADEX) pour lui donner plus de visibilité et le dynamiser.

Pendant des années la Direction nous a fait croire que l'ADEME était un îlot préservé qui échappait à tout stress.

Les situations de souffrance au travail sont générées par le stress lié à des surcharges de travail, mais aussi par des situations conflictuelles entre hiérarchie et salariés, voire de harcèlement. Le SNE a déjà travaillé sur ces questions par le passé avec un certain succès. Il continuera à se montrer particulièrement vigilant.

Pendant des années la Direction nous a fait croire que l'ADEME était un îlot préservé qui échappait à tout stress. Nous avons constaté avec satisfaction, suite notamment à une offensive de nos représentants au CHSCT, une évolution de la direction sur ce sujet qui était encore tabou il y a peu. Nous restons mobilisés sur ce problème et nous continuerons à être offensifs dans toutes les instances où nous serons représentés. On ne joue pas avec la santé physique et morale des salariés, surtout en période de réorganisation, source légitime d'inquiétude.

Défense et application du code du travail et de la convention de travail

Une mission importante des délégués du personnel est de veiller à l'application du code du travail et des accords collectifs et en particulier de la convention de travail.

Ils ont notamment exprimé leur désaccord sur l'introduction d'une clause de mobilité dans le contrat de travail. Cette modification créait une disparité entre les anciens contrats et ceux signés plus récemment. Autre exemple, la tentative, aujourd'hui en sommeil, de remettre en cause la possibilité d'absence de 48h sans justificatif médical.

Le SNE, comme les autres syndicats, montre, bien sûr, une vigilance permanente sur le respect des textes. Cet aspect est d'autant plus important que les accords d'entreprise signés par le passé restent parfois les seuls garants aujourd'hui de droits qui peuvent avoir disparu de certains textes généraux comme le nouveau code du travail entré en vigueur ce printemps dans une quasi clandestinité, ou de futurs textes votés tous les 4 matins par un gouvernement qui n'a de cesse de faire régresser les droits des travailleurs salariés (35 heures, retraites, Ircantec, sécurité sociale ...).

Pendant combien de temps les personnels ADEME, déjà surchargés, devront-ils attendre pour exercer leur travail dans des conditions normales ?

Grenelle de l'environnement et RGPP¹

Nous assistons à un élargissement des missions et des budgets de l'ADEME mais avec quels moyens humains ? Le recrutement annoncé de 100 personnes (à la fois CDI et mises à disposition d'agents de l'ex-ministère de l'équipement) répondra-t-il aux futurs besoins « Grenelle » ? Les agents mis à disposition disposeront-ils des compétences nécessaires ?

Qu'en est-il des effectifs manquants pour simplement assurer les besoins en cours ? Pendant combien de temps les personnels ADEME, déjà surchargés, devront-ils attendre pour exercer leur travail dans des conditions normales (sans retard de plusieurs mois dans

le traitement des dossiers par exemple, très générateur de stress) ?

Bien évidemment, les agents de l'ADEME s'adapteront. Ils ont été recrutés parce que tous présentaient le « syndrome du caméléon » (très difficile à trouver, ce qui explique les retards de remplacement des personnels manquants).

Quelle politique de l'environnement après le grenelle ?

Ici... Le SNE est très attaché à la force donnée à l'ADEME par ses implantations régionales et donc à l'équilibre sièges/DR notamment sur les moyens accordés.

Comme nous l'avons déjà soulevé au CE, nous demandons :

- Un positionnement stratégique fort avec un véritable plan d'action qui reconnaisse notre expertise territoriale,
- Une politique volontariste de l'ADEME dans les DOM -TOM tant en terme de mission que de ressources humaines et en particulier la création d'une cellule DOM-TOM au siège (DAR et DRH).

Mais que valent aujourd'hui ces revendications ? Comment vont se répartir les nouvelles missions entre sièges et DR ? Quel rôle exactement les Préfets vont-ils jouer ? Quelle implication vont-ils avoir dans l'activité des délégations régionales ? Quelle autonomie, les délégations régionales vont-elles garder par rapport à la représentation de l'état en région ? Comment les agents en DR vont-ils désormais travailler avec les collectivités locales ?

Le SNE, dès le mois d'avril, s'était inquiété à juste titre des répercussions de la RGPP sur l'avenir de l'ADEME. Ses interventions ont permis de voir plus clair dans ce qui se tramait et de soulever quelques lièvres tel que le projet d'attribuer aux « préfets de département² » le titre de « délégué statutaire » des délégations dont ils allaient « disposer comme service ». Le SNE s'est aussi engagé dans les démarches intersyndicales auprès du premier ministre.

La situation énergétique étant au cœur des préoccupations environnementales, Le SNE souhaiterait plus de cohérence dans les actions de l'ADEME en particulier entre les directions bâtiment et énergies renouvelables dont le rapprochement nous semble indispensable pour une grande lisibilité tant interne qu'externe.

Et ailleurs... Les actions engagées par l'ADEME ont des retombées bien au delà de notre sphère directe d'intervention.

L'ADEME n'est pas une île. Notre domaine d'activité, l'environnement, est déterminant pour l'avenir des habitants de la planète. Les actions engagées par l'ADEME font référence à des enjeux de société dépassant largement nos frontières.

Le SNE estime légitime que chaque agent cerne bien ces enjeux et demande que les questionnements qu'ils génèrent soient partagés en interne. C'est ce que nous avons fait en engageant le débat sur les agro-carburants, l'actualité nous ayant rattrapé en ce qui concerne l'intérêt économique ou écologique de leur fabrication.

¹ Réforme générale des politiques publiques

² Vous lisez bien « département » et non « région » !

Les actions engagées par l'ADEME font référence à des enjeux de société dépassant largement nos frontières.

Les solutions technologiques ou politiques promues par l'ADEME sont-elles sans conséquence sur les populations les plus démunies de la planète ? Prenons, par exemple, les projets à l'international dans lesquels l'ADEME est impliquée à différents égards (financiers, techniques). Fait-on systématiquement l'analyse de leur impact sur les populations ? Refuse-t-on de soutenir des solutions qui accentueraient les disparités et les inégalités ? Ces projets font-ils l'objet d'une évaluation à l'aune des critères du développement durable sur ses trois volets (économique, environnemental et social) ?

L'investissement du SNE dans le dialogue social

Le SNE est très attaché au dialogue social dans l'entreprise.

Nous avons rappelé à la Présidente :

- Que nous avons participé à l'ensemble des négociations engagées par la direction,
- Que nous participons à toutes les commissions de conciliation,
- Que nous avons signé les accords suivants : ARTT, Convention de travail, égalité professionnelle, Assurances santé et prévoyance, Accord formation tout au long de la vie, Accord pluriannuel de rattrapage, Accord salarial 2008, même si nous n'avons pas signé l'accord salarial 2007 qui nous est apparu fortement injuste et déséquilibré,
- Que nous participons actuellement aux négociations sur la GPEC (gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Tous ces accords ont un impact fort sur la vie quotidienne des salariés et sont au coeur de notre action.

Le SNE est également très présent au sein des différentes instances paritaires ministérielles et au CA de l'ADEME.

Le SNE communique par le biais de [flash infos](#) réguliers et du bulletin [SiNousEn Parlions](#). Voir notre [site Internet](#). Manifestez-vous, d'accord ou pas d'accord avec nos propos, nos informations, nos prises de position. Engageons un dialogue.

Notre approche et nos valeurs

Le SNE croit dans le **dialogue social** et il mise dessus comme outil de résolution des problèmes. Il privilégie les démarches intersyndicales car elles ont plus de force et font exister le personnel en tant qu'entité collective unique face à la direction et aux tutelles.

Le SNE, garde dans toutes ses actions, notamment les négociations, le souci de répondre aux **besoins de toutes les catégories de personnel** de l'agence en essayant de limiter les disparités quand elles existent ou apparaissent au fil du temps.

Le 21 octobre, votez pour les listes SNE-FSU !

Nous souhaitons favoriser l'**expression de chacun** au sein de l'ADEME. Souvent, des points de vue, des questionnements pertinents d'agents, notamment sur leur domaine d'activité mériteraient d'être partagés, exposés car ils ont à voir avec notre façon de travailler, nos orientations à terme. Ils sont porteurs d'**interpellations** qui retombent, aussitôt formulées, si elles ne rencontrent pas l'adhésion de leur hiérarchie. Il manque une structure collective pouvant mettre en valeur, discuter et porter ces interpellations. Nous souhaitons contribuer à faire émerger cette démarche collective.

Si vous partagez notre approche, nos options, nos propositions, aidez-nous à avancer en apportant votre soutien. Le 21 octobre, votez pour les listes SNE-FSU pour le comité d'entreprise comme pour les délégués du personnel.

AU-DELÀ DE L'ADEME

Un éthanol pas très éthique

Au Brésil dans l'État du Mato Grosso do Sul, 13 000 indigènes, pour la plupart indiens Guarani expulsés par les planteurs de soja et les éleveurs de bétail des forêts qu'ils occupaient depuis toujours, sont employés dans des plantations de canne à sucre et dans des usines de production d'éthanol. Les conditions sont déplorables : mauvaise alimentation, sanitaires bouchés voire inexistantes, logements précaires, dortoirs surpeuplés et insalubres, accidents du travail dus aux exigences d'une productivité en constante augmentation, salaires impayés etc. De l'aveu même des autorités ce sont des conditions proches de l'esclavage.



Aujourd'hui, le Groupe Louis-Dreyfus, n°2 du secteur sucre-éthanol au Brésil, déjà bien implanté dans ce pays, via sa filiale Louis Dreyfus Commodities Bioenergia, prévoit d'étendre rapidement la culture de la canne à sucre, en construisant des distilleries à travers tout le pays et en mécanisant la production. Cette modernisation permettra sans aucun doute de produire plus, plus vite et à moindre coût, mais elle entraînera la suppression de 10 000 à 12 000 emplois.

Réseau Solidarité propose d'écrire à Robert Louis Dreyfus pour l'exhorter à prendre en compte le sort des travailleurs Guarani, en indemnisant d'une part les travailleurs qui vont se retrouver sans emploi et en accompagnant le processus de mécanisation d'un soutien à des programmes de formation permettant aux travailleurs de se reconverter, en lien avec les acteurs de la société civile locale.

Pour en savoir plus et participer à cette action :

<http://www.peuples-solidaires.org/article886.html>

Plus de pesticides autorisés dans les aliments !

Pour protéger la santé des consommateurs, les États de l'Union Européenne ont défini des Limites Maximales en Résidus (LMR) retrouvés dans les produits alimentaires. Mais ces valeurs varient d'un pays à l'autre. Alors, pour harmoniser tout ça l'Union Européenne a décidé de fixer des valeurs uniques pour chaque pesticide et autre produit dangereux sur tout l'espace européen.

Très bien, sauf que pour fixer les valeurs en question il faut un examen technique et scientifique approfondi qui prendra plusieurs années sachant que les LMR doivent être établies pour plus de 62 000 combinaisons de pesticides/produits !

Alors, en attendant l'issue de ce travail de Titan, des LMR provisoires sont établies et en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008 (règlement 149/2008).

Mais l'examen des LMR provisoires indique, selon plusieurs associations de protection de l'environnement européennes, que la commission a adopté systématiquement la limite existante la plus haute, c'est-à-dire celle du pays ayant le plus faible niveau de protection ! Cela se traduit concrètement par des niveaux de pesticides dans les aliments en France jusqu'à 40 fois supérieurs à ce qu'ils étaient au mois d'août !

Du coup, des doses de référence pour la toxicité aiguë et des doses journalières admissibles seraient même dépassées pour certains pesticides !

L'ONG néerlandaise Natuur en Milieu et le réseau [PAN*](#) Europe (dont fait partie le MDRGF** qui a relayé leur action en France), ont lancé une action en justice devant la Cour européenne de justice contre cette nouvelle réglementation.

* Pesticides Action Network

** Mouvement pour le droit et le respect des générations futures

Pour en savoir plus :

http://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides_lmr_commission_ong_5592.php4

http://www.mdrgf.org/news/news280808_LMR_pesticides.html

http://www.mdrgf.org/pdf/CP070908_LMR_Commission_Efsa_final.pdf





Nos enfants nous accuseront

Le 7 mai 2004 à l'UNESCO se réunissaient à Paris des scientifiques internationaux de renom, des médecins, des représentants d'associations environnementales, lors d'un colloque intitulé « Cancer, environnement et société » à l'issue duquel est né « l'[appel de Paris](#) », déclaration historique sur les dangers sanitaires de la pollution chimique.

L'Appel de Paris déclare :

Article 1 : Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement.

Article 2 : La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme.

Article 3 : Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

C'est avec la mise en garde solennellement prononcée au cours de ce colloque que démarre le [film de J.P. JAUD](#), avec un mot d'ordre : Ne pas se contenter de constater les ravages mais agir pour que, demain, nos enfants ne nous accusent pas . Puis le film raconte l'initiative d'une municipalité du Gard, au pied des Cévennes, où le maire a décidé de faire face et de réagir en faisant passer la cantine scolaire en bio. « Ici comme ailleurs, la population est confrontée aux angoisses contre la pollution industrielle, aux dangers de la pollution agrochimique. Ici commence un combat contre une logique qui pourrait devenir irréversible, un combat pour que demain nos enfants ne nous accusent pas. »

« Bouleversant ! D'après la presse, les gens en ressortent avec le besoin de changer le monde... Si seulement cela pouvait être vrai ! »

Pour les angevins, un festival du film nature à ne pas louper !

Festival du film nature et de l'environnement à Murs-Érigné (49) du 17 au 24 octobre.

Vous pourrez y voir « la marche des gueux » film sur la marche [Janadesh 2007](#) des paysans sans terre indiens organisée par le mouvement Ekta Parishad et son leader Rajagopal dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans le SiNousEn. Dans le pays de Gandhi, voici une action qui fait la démonstration de l'efficacité de la non-violence.

Au programme également « La 11^{ème} heure, le dernier virage » documentaire alarmiste sur l'état de la planète, avec Leonardo Di Caprio. C'est avant tout un film polémique qui dénonce la lâcheté des gouvernements face aux grandes entreprises et les effets dévastateurs de la mondialisation. Mais le message de La 11^{ème} heure (l'heure d'avant la catastrophe), c'est qu'en agissant sans tarder, le pire pourrait encore être évité

Vous pourrez y voir également le film « nos enfants nous accuseront » évoqué plus haut, ainsi que le film « Le monde selon Monsanto ».

Remarquons la présence au festival d'Albert Jacquard, de Pierre Rabhi, de Jean-Marie Pelt, du professeur Belpomme ...

Pour en savoir plus : <http://www.festivalfilmnature-murserigne.org/>



Constitution européenne : Et si on la rédigeait ?

Le 31 mars 2005, Étienne Chouard mettait en ligne sur son site un document « Une mauvaise Constitution... » qui critiquait le projet de traité constitutionnel européen. Ce fut un succès foudroyant : en deux mois, il y a eu 700 000 visites sur son site et il a reçu 12 000 courriels.



« Ce n'est pas aux hommes au pouvoir d'écrire les règles du pouvoir » écrit-il aujourd'hui sur son site. « En séparant rigoureusement le pouvoir constituant des pouvoirs constitués, on assurera enfin une honnêteté minimum des auteurs, ce qui devrait permettre de traduire enfin en droit les grandes bonnes idées jamais appliquées depuis l'Antiquité, c'est-à-dire :

- la stricte séparation des pouvoirs : avec un parlement qui légifère souverainement et un exécutif qui exécute sans légiférer,
- des juges indépendants,
- La garantie de l'indépendance (économique et politique) de tous les organes publics d'information (sondages, statistiques, radios et télévisions),
- etc.

Il propose sur un site interactif « le plan C » un travail collaboratif pour essayer d'écrire les vrais articles d'un exemple de **Constitution d'origine Citoyenne** ...

[À voir !](#)

Université d'été d'Attac : Un bon cru

Pour la deuxième année consécutive, [Attac](#) a tenu son université citoyenne, du 22 au 26 août, à Toulouse. Avec 700 participants, elle a été considérée comme un réel succès.

L'université d'Attac a commencé par un concert, pour fêter les dix ans d'existence de l'association : une très bonne soirée, avec 1 150 entrées. Le succès de l'université tient surtout à la convivialité et la qualité des débats qui ont eu lieu dans les divers ateliers. Une plénière a été consacrée à l'altermondialisme.

À l'heure où se combinent, d'une façon totalement inédite, une crise financière, une crise économique, une crise climatique, une crise des matières premières et une crise alimentaire frappant les pays les plus pauvres, la nécessité de donner des réponses globales et d'articuler plus que jamais la question sociale avec la question écologique a structuré de nombreux débats.

Pour les militants de l'association, dont les effectifs, après une forte chute, ont remonté et sont aujourd'hui stabilisés autour de 14 000 membres, Attac reste un outil indispensable d'éducation et d'action afin de répondre aux défis posés par les politiques néolibérales. De nombreuses questions et propositions restent en débat : nécessité d'institutions internationales remplaçant, ou réformant, celles de l'OMC, du FMI ou de la Banque mondiale, rôle des taxations, mobilisation des peuples, expériences de ruptures partielles comme en Amérique latine, programmes pour la défense des biens communs de l'humanité, etc. Dès le mois de septembre, Attac lancera des campagnes autour de trois axes : l'urgence écologique liée à la question sociale ; la solidarité face aux inégalités ; pour une autre Europe, écologique, solidaire et démocratique.



Sur ce dernier sujet, il faut souligner le succès très significatif de la première université européenne d'Attac, qui s'est tenue du 1^{er} au 6 août, à Sarrebruck (Allemagne). Elle a rassemblé plus de 800 personnes venant de 25 pays d'Europe et du monde, dont 200 militants d'Attac-France. Cette université européenne a marqué une étape très importante dans la structuration du réseau des Attac d'Europe. Parmi les objectifs communs, celles-ci participeront à une journée d'action unitaire, le 11 octobre, pour le respect des règles démocratiques bafouées par la remise en cause des trois « non » aux traités européens (France, Pays-bas, Irlande). Puis, elles lanceront une campagne pour une Europe démocratique et sociale, et formuleront des propositions communes, sous forme d'une plateforme de mesures, avant les élections européennes de juin 2009.



BULLETIN D'ADHÉSION

Syndicat National de l'Environnement
(affilié à la FSU)

Section ADEME

Nom Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : **Ville :**

Téléphone travail :

Téléphone portable :

Adhère à la Section de l'ADEME du SNE à compter du¹

La cotisation annuelle est calculée sur la base de 0,65 % (ou 0,22 % pour les non imposables²) du dernier salaire annuel net³ qui est de €.

Ma cotisation annuelle est donc de €.

Le mode de paiement retenu pour le règlement de ma cotisation est :

- Chèque(s) (si possible trimestriels) à l'ordre de : SNE Section ADEME
- Prélèvement automatique trimestriel du SNE (section ADEME). Merci de remplir le formulaire de « demande de prélèvement »

aux échéances suivantes : 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre de chaque année.

À ce titre, je bénéficie des services réservés aux adhérents du SNE et recevrai une attestation fiscale permettant d'obtenir une **réduction d'impôt égale à 66 % du montant de la cotisation syndicale**.

Date d'adhésion :

Signature :

Le bulletin et le formulaire de demande de prélèvement sont à retourner à la trésorière de la section ADEME du SNE : **Violaine Grillon**, ADEME, 27 rue Louis Vicat, 75737 Paris Cedex 15 (sous pli personnel).

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SNE d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur du syndicat pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

¹ Cette date est le 1^{er} jour du mois pour lequel la première cotisation est versée

² Fournir une attestation de non imposition à la trésorière

³ Année civile précédente